



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

**Convention de partenariat entre la Ville de Niort et EDF - GDF
services Vienne et Sèvres**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2013202001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Développement Action Culturelle

**Convention de partenariat entre la Ville de Niort et EDF - GDF
services Vienne et Sèvres**

Madame Françoise HALAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la convention cadre de partenariat conclue avec EDF-GDF Service Poitou-Charentes, lors des renouvellements des contrats de concession d'électricité et de gaz, il a été convenu qu'EDF-GDF serait partenaire d'actions municipales dans le domaine culturel.

Pour l'année 2001, l'action soutenue concernera :

- les Jeudis de Niort : 125 000,00 F HT. Les recettes seront imputées au budget, fonction 923, sous fonction 331, article 7478.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention de partenariat culturel ci-annexée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Françoise HALAT

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET EDF-GDF SERVICES VIENNE ET SEVRES



ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2001

d'une part,

ET

EDF-GDF Services Vienne et Sèvres dont le siège social se trouve à Poitiers - 8 rue Marcel Paul

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

Dans le cadre de la convention générale conclue le 23 mars 1998, la ville de Niort ci-dessous nommée "La Ville" et EDF-GDF Services Vienne et Sèvres ci-dessous nommé "EDF-GDF Services" conviennent de définir un partenariat spécifique pour les manifestations de l'Été Niortais.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

EDF-GDF Services s'engage à participer à hauteur de 125 000,00 F HT aux dépenses engagées dans le cadre de cette opération. Cette participation est affectée pour l'année 2001 à la manifestation "Les Jeudis de Niort" en général et a pour ambition de contribuer à accroître la qualité globale de la programmation.

ARTICLE 2 -

La Ville s'engage à adresser à EDF-GDF Services le programme de la manifestation lorsqu'il sera déterminé. Par ailleurs, mention sera faite de l'engagement d'EDF-GDF Services aux côtés de la Ville dans le numéro spécial de Vivre à Niort et sur les affiches des "Jeudis de Niort" annonçant les spectacles.

ARTICLE 3 -

La Ville adressera à EDF-GDF Services les justificatifs concernant l'action précitée de façon à permettre le versement de la participation d'EDF-GDF à réception d'un avis de somme à payer transmis par le Receveur Municipal.

Fait à Niort, le

Pour EDF-GDF Services Vienne et Sèvres

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Le Directeur des Relations Entreprises
et Collectivités Locales

Françoise HALAT

[Ordre du jour](#)